



7 janvier 2016

Corps des officiers de la police militaire des Forces

Volume 1, numéro 1



Je salue l'arrivée de ce premier bulletin du conseiller de la Branche de la PM! L'idée de sa publication est née d'une discussion que j'ai eue avec des capitaines de la PM de la région de la capitale nationale, en décembre 2015. J'ai alors compris que nos officiers subalternes avaient de nombreuses questions sur la façon dont les carrières sont gérées et les décisions importantes pour leur avenir sont prises dans notre branche. J'ai pu répondre aux interrogations des capitaines qui étaient présents, mais je suis conscient que parmi vous, beaucoup ont probablement des questions semblables qu'ils n'ont jamais eu l'occasion de poser. J'ai donc demandé à votre conseiller de la Branche de la PM, le Lcol Brian Frei, de préparer pour vous un court document d'information, qui a pris la forme de ce bulletin.

Le présent numéro porte surtout sur la carrière et le perfectionnement professionnel des officiers subalternes. Toutefois, j'espère que les prochains numéros incluront également de l'information concernant plus largement le Gp PM FC et la Branche. Bien sûr, je vous encourage tous à jouer un rôle actif dans les activités de votre branche. Après tout, il s'agit de votre carrière! Vous en êtes le meilleur gestionnaire, et il vous incombe d'abord de veiller à votre propre progression professionnelle!

En tant que commandant et grand prévôt, je prends très au sérieux ma responsabilité de veiller au perfectionnement et à l'avancement professionnels. Vous incarnez l'avenir de notre branche, et notre succès repose sur vous. J'espère que l'information présentée ici saura être utile et intéressante.



Colonel R. P. Delaney
Cmdt Gp PM FC/GPFC

Dans ce numéro

- Le mot du GPFC **1**
- Le PP des officiers subalternes **1**
- Ainsi, vous avez été classé **2**
- Le mentorat des OPM **2**
- La magie du plan d'affectation **3**
- À la recherche d'un défi? **3**
- Le mot du conseiller de la Branche de la PM **4**
- La vie de l'OEM GPFC **4**

Perfectionnement professionnel des officiers subalternes

Vous terminez à peine le Cours d'officier de la police militaire (COPM)? Vous accusez du retard dans votre programme de perfectionnement professionnel (PP)? Voici quelques points à retenir dès le début d'une carrière d'officier de la PM.

- Perfectionnement des officiers subalternes des Forces armées canadiennes (POSFAC) — Il est obligatoire de réussir ce programme pour être promu major. Vous pensez peut-être avoir tout le temps de le suivre au cours des prochaines années. Mais n'oubliez pas que les promotions se présentent plus rapidement qu'avant. Votre prochain emploi pourrait être encore plus exigeant que le présent, et le fait d'attendre pourrait limiter vos possibilités de PP et d'affectation futures. Tous les officiers subalternes devraient aspirer à terminer le POSFAC dans les deux ou trois ans suivant la réussite du COPM. Même si votre chaîne de commandement est là pour vous appuyer, il s'agit d'une responsabilité individuelle!
- Officier d'état-major de l'Armée de terre (OEMSAT) — Tous les OPM sont censés suivre le cours d'OEMSAT en ligne. Heureusement, ce cours n'est pas lié au POSFAC comme l'était la

Qualification d'état-major d'officier subalterne de l'Armée de terre et le Programme d'études militaires professionnelles pour les officiers.

- Cours sur les opérations tactiques de l'Armée de terre (COTAT) — Dans la Branche de la PM, tous les OPM devraient avoir suivi le COTAT avant d'être promu au grade de major. La sélection pour ce cours est basée sur les priorités de la Branche ainsi que la disponibilité et le mérite des candidats. Ceux qui terminent rapidement le POSFAC et le cours d'OEMSAT ont de meilleures chances d'obtenir l'une des neuf places réservées chaque année aux OPM dans le COTAT.
- Cours sur les opérations de l'Armée de terre (COAT) — Seulement quatre places sont réservées chaque année aux OPM dans ce cours; il est donc très difficile d'en obtenir une. Il serait souhaitable que dans la Branche de la PM, tous les postes de commandant de régiment et autres postes clés de commandement soient occupés par des majors ayant réussi le COAT. La sélection est basée sur le mérite et la disponibilité, à partir d'un bassin d'OPM ayant réussi le cours de COTAT.

Savez-vous que dans la Branche de la PM, vous devez suivre les programmes de perfectionnement professionnel de l'Armée de terre, peu importe l'uniforme que vous portez?

Ainsi, vous avez été « classé »

Le classement des officiers dans la Branche de la PM semble à la plupart auréolé d'un certain mystère. Comment se fait-il et pourquoi? En quoi consiste-t-il?

D'abord, ce n'est que depuis quelques années que la haute direction de la Branche de la PM travaille à systématiser le classement. Il vise à repérer les militaires les plus susceptibles de monter en grade. Chez les OPM, les officiers du niveau 1 sont ceux que l'ensemble des lieutenants-colonels juge avoir le potentiel d'obtenir au moins deux autres grades (p. ex. un major du niveau 1 pourrait devenir colonel et servir en qualité de GPFC ou travailler à la Direction générale — Sécurité de la défense). Un officier du niveau 2 devrait atteindre au moins un grade supérieur, au même rythme que ses collègues, alors qu'un officier du niveau 3 ne progressera probablement plus. Généralement, les officiers du niveau 3 sont ceux dont la carrière achève ou qui déclarent eux-mêmes appartenir à ce groupe.

Le classement est revu chaque année, et certains militaires montent ou descendent de niveau à cette occasion. Toutefois, le classement repose sur une évaluation purement subjective du potentiel et non sur le rendement d'année en année. Le classement

Mentorat des OPM

Le mentorat est un instrument de développement établi depuis longtemps pour guider les militaires subalternes dans leur cheminement, du statut d'ouvrier spécialisé à celui d'artisan. Le mentorat a été utilisé dans les FAC dès la Seconde Guerre mondiale pour former les états-majors supérieurs. Plus récemment, l'Association internationale des chefs de police a reconnu l'importance du mentorat dans la mise en œuvre de son programme destiné aux nouveaux chefs.

Dans le passé, beaucoup de membres de la Branche de la PM ont noué des relations mentoré-mentor informelles. Le conseiller de la Branche de la MP est à mettre en place un programme officiel de mentorat à l'intention des OPM afin d'offrir à nos officiers subalternes des occasions supplémentaires de perfectionnement.

Dans le Manuel sur le mentorat de l'Institut de leadership des Forces canadiennes, le mentorat est ainsi défini : « une relation professionnelle dans laquelle une personne plus expérimentée (un mentor) partage volontairement ses connaissances, ses informations et sa sagesse avec une personne moins expérimentée (un mentoré) ». Pour être fructueuse, la relation entre le mentor et le mentoré doit être fondée sur le respect, la confiance et l'honnêteté. De plus, le mentor devrait normalement faire partie de la chaîne de commandement du mentoré. La relation doit permettre au mentoré

a généralement lieu pendant une réunion d'automne du Conseil de commandement.

Par la suite, tous les officiers ont le droit de savoir à quel niveau ils sont classés et pourquoi. Votre superviseur doit être prêt à discuter franchement de votre carrière avec vous. Rappelez-vous que la plupart des officiers sont classés au niveau 2, et très peu au niveau 1.

Nous nous servons du classement afin de bien préparer les membres de la Branche à occuper les postes les plus élevés auxquels nous les destinons.

Votre classement au niveau 1 ne vous garantit pas les meilleurs emplois ou un accès exclusif à des occasions de perfectionnement professionnel, mais il nous amène à tenir d'abord compte de vos besoins de perfectionnement et à les examiner en priorité, même si cela suppose une affectation dans un état-major supérieur.

Être au niveau 2 ne vous empêche pas de poser votre candidature à un poste ou de demander une formation. Il y a toujours des officiers du niveau 2 qui sont nommés commandants ou choisis pour le COAT.

d'obtenir une rétroaction et de demander conseil en toute confiance.

Le mentor ne remplace pas le superviseur et il ne donne pas de directives au mentoré. Les mentorés continuent de rendre compte de la totalité de leurs actions et de leurs décisions à leur superviseur.

Pour assurer le succès du mentorat, le mentor doit être prêt à dire au mentoré ce que ce dernier ne veut pas entendre. Et le mentoré doit être prêt à écouter le mentor, même quand celui-ci lui fait des critiques constructives.

Dans le but de faciliter les décisions relatives à la carrière, le conseiller de la Branche de la PM a demandé que tous les membres du niveau 1 choisissent un mentor et que les relations mentor-mentoré soient officialisées. Toutefois, rien n'empêche les membres de la Branche des niveaux 2 et 3 d'entamer eux aussi des discussions avec un éventuel mentor. Le GPFC a dit clairement que chaque OPM a droit à un mentor s'il le souhaite, et qu'il s'attend à ce que tout le personnel supérieur d'état-major prenne au sérieux le perfectionnement de nos militaires les moins expérimentés.

Même si le travail visant à officialiser le programme de mentorat est toujours en cours, celui-ci promet d'être très profitable à tous.

La magie du plan d'affectation

Voici revenu le temps de l'année où le conseiller de la Branche de la PM et le gestionnaire des carrières perdent tous leurs cheveux à essayer de mettre au point le plan d'affectation de la prochaine période active des affectations (PAA). Vous vous êtes peut-être déjà demandé si les affectations étaient tirées au hasard.

La vérité, c'est que chaque année l'élaboration du plan d'affectation est une entreprise très complexe qui s'accompagne de restrictions associées au nombre de déménagements payés, aux besoins de la Branche, aux prévisions en matière d'attrition et de production de personnel, à la nécessité d'établir un équilibre entre les désirs personnels, le perfectionnement professionnel et les besoins des FAC ainsi qu'aux inévitables circonstances imprévisibles. Cela n'est peut-être pas évident quand vous prenez connaissance de votre nouvelle affectation, mais chaque décision est justifiée.

Le conseiller de la Branche de la PM commence d'abord par déterminer les postes essentiels qui requièrent des compétences particulières. De là, nous tenons compte de vos préférences d'affectation indiquées dans l'application d'accès pour le personnel civil et militaire — en supposant que les données y sont à jour et exactes! Nous prenons également en considération le temps passé dans votre poste actuel et la nécessité de vous muter ou non. Honnêtement, nous ne pouvons pas nous permettre de vous muter s'il n'est pas nécessaire de le faire et qu'en plus, vous ne le souhaitez pas!

Certains déménagements découlent de promotions, d'autres d'exigences des FAC et d'autres encore de besoins personnels. Néanmoins, tous les officiers doivent connaître leurs

À la recherche d'un défi?

La Branche de la PM a toujours besoin de sous-officiers supérieurs et d'officiers comme chefs d'équipe de protection rapprochée. Si vous êtes à la recherche d'un défi personnel, d'une occasion de déploiement outremer ou d'un emploi stimulant dans un environnement dynamique en constante évolution, la protection rapprochée est pour vous!

Tous les OPM doivent reconnaître que même s'il existe des secteurs d'emplois dans le Gp PM FC qui exigent des compétences particulières, leur groupe professionnel ne comporte aucun métier spécialisé. Tous les OPM sont censés pouvoir exercer les fonctions auxquelles ils sont affectés, qu'il s'agisse de diriger un poste de garde, de travailler comme membre d'un état-major supérieur ou dans le Service national des enquêtes des Forces canadiennes ou encore de diriger l'Unité des services de protection des Forces canadiennes. Nous devons tous être prêts à répondre à l'appel du devoir, partout et en tout temps. Préparez-vous et prenez votre carrière en main!

La qualification en protection rapprochée est reconnue par un insigne porté sur l'uniforme, mais elle fait aussi partie des critères de mérite utilisés chaque automne pour établir la liste des promotions.

obligations liées à l'universalité du service. N'oubliez pas que vous êtes susceptible d'être affecté à n'importe quel poste de la PM correspondant à votre grade et à votre expérience, où que ce soit au pays. Chacun doit être prêt à déménager le temps venu!

Une demande visant à être exclu des candidats pour un poste donné peut nuire à votre carrière, surtout s'il s'agit d'un poste de commandement. Plus vous vous montrez restrictif à l'égard des affectations, plus vous limitez vos perspectives de carrière. N'oubliez pas, le parcours vers l'emploi que vous désirez pourrait ne pas être aussi direct que vous le souhaitez. Il faut souvent acquérir de l'expérience avant de réussir à obtenir des postes de niveau supérieur.

Comme dans le cas de votre perfectionnement professionnel, votre meilleure option pour exercer un certain contrôle sur votre cheminement professionnel et sur vos affectations est d'être ouvert et honnête avec votre superviseur au sujet de vos limites et de vos aspirations. Soyez également honnête avec vous-même — tout le monde ne peut pas ou ne veut pas devenir GPFC un jour. Votre superviseur peut non seulement avoir une influence sur votre carrière en faisant connaître vos souhaits, il peut aussi vous aider à planifier un cheminement de carrière qui facilitera l'atteinte vos objectifs personnels. Utilisez les commentaires de vos superviseurs et de vos mentors pour vous fixer des buts réalistes. Rappelez-vous que les besoins du service l'emporteront toujours sur vos projets... et que la souplesse vous ouvrira de nombreuses portes!

**Préparez-vous et
prenez votre carrière en main!**



**Des membres du Pon PR FO 3-09 en service
à Kandahar en Afghanistan, en 2010.**

Vous vous demandez quels sont les autres critères pris en considération par les conseils de promotion?

Rendez-vous à <http://cmpapp.mil.ca/dgmc/fr/carriere/autres/2016-sc-00214-cn-fra.xls>

Groupe de la Police militaire des Forces canadiennes

2200, chemin Walkley
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

Téléphone : 613 949 1098
Télécopieur : 613 949 1637
Courriel : Benjamin.Kelly@forces.gc.ca

La force policière canadienne de première ligne



Votre conseiller de la Branche de la PM

À titre de conseiller de la Branche de la PM, je dois rendre compte au GPFC de la gestion de tous les aspects de la carrière des OPM qui retiennent l'attention dans la Branche. Je travaille en étroite collaboration avec les commandants et le gestionnaire des carrières des OPM à des dossiers tels que le plan d'affectation, la sélection pour les cours de formation professionnelle, les conditions de service et les plans de déménagement ou de changement de poste des OPM. Par ailleurs, j'agis comme conseiller quand il est question de la carrière des OPM, par exemple pour l'établissement des normes du groupe professionnel ou la sélection du personnel affecté aux déploiements, tout en considérant l'ensemble des perspectives de carrière. De plus, je dirige les programmes de classement et de mentorat au nom du GPFC.



Lcol B. D. Frei
Conseiller Spéc 2 et
conseiller de la Branche

Avez-vous des questions ou des suggestions d'articles pour les prochains bulletins? Aimeriez-vous présenter vous-même un article? Si c'est le cas, faites-les parvenir au Capt Kelly, OEM GPFC.

La vie de l'OEM GPFC

L'officier d'état-major du grand prévôt des Forces canadiennes (OEM GPFC) est l'officier d'état-major personnel du GPFC et le superviseur du cabinet du GPFC. L'OEM GPFC relève directement du GPFC et il doit, par conséquent, s'acquitter de toutes ses responsabilités en faisant preuve de beaucoup d'initiative. En sa qualité de membre de l'état-major du GPFC, l'OEM GPFC gère les affaires courantes du cabinet du GPFC. Il doit prévoir les besoins du GPFC, mais aussi représenter les intérêts de celui-ci lorsqu'il sert d'intermédiaire dans des dossiers qui ne requièrent pas la participation directe du GPFC.

L'OEM GPFC défend les intérêts du GPFC, tant au téléphone qu'en personne, auprès des membres de l'état-major du GPFC, des officiers supérieurs de la PM et du reste des FAC ainsi que des hauts dirigeants du ministère, de l'ensemble du gouvernement et des forces alliées. Pour ce faire, l'OEM GPFC communique directement avec les personnes ou les organismes concernés. L'OEM GPFC gère les activités du cabinet du GPFC, supervise l'ad-jointe administrative et se charge de toutes les questions administratives qui touchent le bureau de commandement. L'OEM GPFC prépare la correspondance, les séances d'information et les exposés pour le GPFC, avec ou sans directives précises. Au besoin, l'OEM GPFC accompagne et assiste le GPFC dans des réunions, des visites, etc. Aussi, l'OEM GPFC s'assure que toutes les dispositions



Capt Ben Kelly
OEM GPFC

nécessaires sont prises; il veille à ce que le GPFC arrive à temps et à ce qu'il soit bien informé et préparé; il prend des notes; et il fournit d'autres services au besoin. L'OEM GPFC organise les réunions et les réceptions au nom du GPFC, quand il en est chargé d'une façon ou d'une autre.

L'OEM ne prépare pas le café, même s'il lui arrive de confectionner des petits gâteaux pour les réceptions d'anniversaire du personnel de direction!